



**Participation à l'animation jeunesse
dans les territoires (ingénierie jeunesse)**

Rapport n° CP/2015/379

Service gestionnaire :
Service de la jeunesse

Résumé :

Le rapport soumet à votre approbation l'aide financière qu'apporte le Département aux communautés de communes dans le cadre des contrats territoriaux pour la jeunesse.

1) Participation à l'animation jeunesse dans les territoires

Le Conseil Départemental réuni en décembre 2008 a adopté le principe d'élaboration des Contrats Territoriaux pour la jeunesse (CTJ). Ces CTJ visent à promouvoir l'expression et l'affirmation de la politique jeunesse des territoires sur des objectifs partagés entre le Département et les communautés de communes et formalisés dans des plans d'actions annuels.

Un comité de pilotage présidé par l'établissement public de coopération intercommunale de chaque territoire de CTJ, associe les élus concernés et les acteurs locaux participant à l'élaboration et au bilan des plans d'actions annuels.

En appui à ces contrats territoriaux pour la jeunesse, signés entre le Département et les communautés de communes ayant la compétence jeunesse, le Département participe annuellement au cofinancement de postes

Conformément à la décision de l'assemblée plénière du 10 décembre 2012, dans le cadre de renouvellement ou de nouveaux CTJ, l'aide au cofinancement de postes est maintenue à hauteur de 10 000 € et à raison de un poste par CTJ.

Les communautés de communes du canton de Villé et du Pays de Sainte Odile ont décidé de confier leur politique jeunesse à des opérateurs situés sur leur territoire. Il s'agit respectivement de la maison des jeunes et de la culture de Villé et du centre socioculturel d'Obernai. C'est à ce titre que le Département soutient ces deux structures dans le cadre d'un contrat d'objectifs.

Collectivités ayant un Contrat Territorial pour la jeunesse en cours

Collectivités	CTJ
CDC de la Porte du Vignoble	2013/2015
CDC du Pays de la Zorn	2013/2015
CDC de Benfeld et environs	2013/2015
CDC de la Basse Zorn	2013/2015
CDC du Pays de Hanau	2014/2016
CDC de l'Alsace Bossue	2014/2016
CDC du Pays de Wissembourg	2014/2016
CDC du Pays d'Erstein	2014/2016
CDC du Pays de Ste Odile	2014/2016
CDC du Pays de La Petite Pierre	2014/2016
CDC Sauer-Pechelbronn	2014/2016

CDC du canton de Rosheim	2014/2016
CDC de Barr-Bernstein	2014/2016
CDC du canton de Villé	2014/2015

Par ailleurs, la Communauté de Communes du canton de Rosheim a signé un CTJ avec le Département sur la période 2014/2016. Entre temps, la communauté de communes a décidé de faire évoluer ses orientations politiques pour la jeunesse. Il vous est proposé d'approuver l'avenant au CTJ joint qui reprecise ces nouvelles orientations.

2) L'association Porte ouverte

L'association Porte ouverte intervient sur le quartier gare de Strasbourg. Elle prend en charge les enfants et les jeunes, en accompagnant les familles par la médiation. L'association ne possède pas l'agrément d'un centre socioculturel tout en ayant des compétences proches.

Une convention financière pour l'attribution d'un poste d'animateur est établie avec l'association, sur le modèle des conventions-types validées lors de la commission permanente du 12 avril 2010.

Le paiement interviendra après signature de la convention et après réception des fiches de salaires du premier semestre 2015. Un versement de 80% de l'estimation annuelle sera effectué, le solde étant payé sur présentation des justificatifs du 2ème semestre.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
21106	65-6574-33	15 245,00 €	15 245,00 €	15 245,00 €
31841	65-65734-33	180 000,00 €	180 000,00 €	120 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

-attribue un montant de 10 000 € au titre de l'ingénierie jeunesse à la communauté de communes de la Porte du Vignoble, la communauté de communes du Pays de la Zorn, la communauté de communes de Benfeld et environs, la communauté de communes de la Basse Zorn, la communauté de communes du Pays de Hanau, la communauté de communes de l'Alsace Bossue, la communauté de communes du Pays de Wissembourg, la communauté de communes du Pays d'Erstein, la communauté de communes du Pays de La Petite Pierre, la communauté de communes de Sauer-Pechelbronn, la communauté de communes du canton de Rosheim et la communauté de communes de Barr-Bernstein ;

- approuve l'avenant au contrat territorial pour la jeunesse, à conclure avec la communauté de communes du canton de Rosheim ;

- décide de reconduire pour 2015 la convention de cofinancement du poste d'animateur arrivant à échéance le 31 décembre 2014 avec l'association Porte Ouverte, convention établie selon le modèle approuvé en commission permanente du 12 avril 2010, et décide d'attribuer à l'association une subvention de 15 245 €.

La commission permanente autorise par ailleurs son président :

- à procéder au versement de ces montants en deux fois : un acompte de 80% après approbation par la commission permanente et le solde après évaluation annuelle;

- à signer l'avenant au Contrat Territorial pour la Jeunesse avec la communauté de communes du canton de Rosheim, joint en annexe à la présente délibération ;

- à signer la convention de poste avec l'association Porte Ouverte, jointe en annexe à la présente délibération .

Strasbourg, le 27/08/15

Le Président,



Frédéric BIERRY